

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,
conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.11

Objet : Approbation d'un fonds de roulement de 100 000 € pour l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck »

Le conseil communal,

Vu l'accord de coalition qui annonce dans son titre 7. **Culture et Cultes** le projet de « *Rénovation et aménagement approprié de la Synagogue comme lieu de mémoire* » ;

Revu sa délibération du 11 décembre 2019 portant approbation de la convention avec l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » :

Rappelant que selon l'article 1^{er} de la convention l'association s'engage à réaliser les travaux de rénovation et d'aménagement du site « Al Synagog » ;

Etant donné que selon les dispositions de la convention, l'association a l'obligation de présenter un budget prévisionnel permettant à l'administration communale de libérer au fur et à mesure les fonds demandés ;

Considérant que selon le devis estimatif des travaux de transformation établi en date du 20 octobre 2022 (i.e. 1 404 000 €, ttc) par le bureau d'architecte Jonas et le devis estimatif pour la scénographie du futur musée du 26 juin 2017 (i.e. 104 732,55 €, ttc), le coût total du projet s'élève à 1 508 735,28 €, ttc, honoraires d'ingénieurs et d'architectes inclus ;

Relevant qu'un crédit total de 1 230 000 € est inscrit à l'article 4/831/211000/16029 - **SYNAGOGUE - CONCEPTION D'UN LIEU DE MEMOIRE SUR LE JUDAÏSME** du budget ;

Vu le relevé des recettes et dépenses qui à ce jour se présente comme suit :

Exercice	Montant dépenses	Prestation
2017	5 457,00	Etude de faisabilité et esquisses
2020, 1 ^{er} fonds de roulement, délibération du 14/09/2020	70 000,00	Frais d'études et d'architecte
2021, 2 ^e fonds de roulement, délibération du 18/10/2021	100 000,00	Frais d'architecte et d'entrepreneur
2022, 3 ^e fonds de roulement, délibération du 11/07/2022	200 000,00	Frais divers corps de métier
2023	127,60	B-Secure pour visite chantier
2022, 4 ^e fonds de roulement, délibération du 10/07/2023	150 000,00	Frais d'électricien, de façadier, d'ingénieur statique, de fabricant des fenêtres (acompte) et d'architecte
2022	18 695,00	Travaux de toiture
	- 18 695,00	Prise en charge intégrale par

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.11

Objet : Approbation d'un fonds de roulement de 100 000 € pour l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck »

		l'Etat des travaux de toiture
2023	9 781,36	travaux de réfection des joints aux murs historiques
2023	-9 781,36	Prise en charge intégrale par l'Etat des travaux de réfection des joints aux murs historiques
2023, 5 ^e fonds de roulement, délibération du 11 décembre 2023	150.000,00	Frais pour travaux d'architecte, de forgerie, de fabricant de fenêtres, de chapes, de fresques et d'alentours
	TOTAL 2017 – 2023 : 675 584,60	

Prenant acte que les responsables de l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » demandent un 6^e fonds de roulement de 100 000 € pour assurer la continuité et le financement des travaux au projet en cours ;

Précisant que ce fonds de roulement est essentiellement destiné à payer les factures pour travaux d'architecte, de forgerie, de fabricant de fenêtres, de chapes, de fresques et d'alentours ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'accorder à l'association sans but lucratif « Al Synagog Ettelbréck » un fonds de roulement s'élevant à 100 000 € permettant d'assurer la continuité et le financement des travaux dans l'intérêt de la réalisation d'un lieu de mémoire sur le judaïsme.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS